



MAÎTRE D'OUVRAGE



MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

Crea TAG

CONCOURS
Promotion 2023

CAHIER DES CHARGES

CRÉA'TAG, POURQUOI FAIRE ?

Créa'TAG s'inscrit dans le cadre d'un projet de **structuration de la filière industrielle de l'eau et de l'adaptation au changement climatique** sur l'**Agenais**, porté par le **Cluster Eau & Climat**, et de la dynamique économique née autour du projet du **Technopôle Agen-Garonne**, porté par l'**Agglomération d'Agen**.

Créé en août 2014, sous l'impulsion de l'**Agglomération d'Agen**, le **Cluster Eau & Climat** a pour objet **l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau** en regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique.

Les lauréats de la promotion 2023 de **Créa'TAG** auront vocation à intégrer à terme (*) l'écosystème entrepreneurial de **l'Incubateur et de la Pépinière d'Entreprises mis en place au cœur du Technopôle Agen-Garonne** sur la commune de **Sainte-Colombe-en-Bruilhois**.

() Dans un premier temps, la promotion 2023 sera accueillie, dès Janvier 2024, au Campus numérique 47 à Agen.*

Créa'TAG est un concours destiné à **détecter** et à **assister**, dans le cadre d'un programme d'accompagnement et de formations, des porteurs de projets autour des thématiques soutenues par l'**Agglomération d'Agen** et le **Cluster Eau & Climat**, à savoir :

THÈME 1 : L'ÉCONOMIE VERTE

- L'**économie verte** est l'activité économique qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.
- Elle regroupe deux types d'activités : des **activités classiques** réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les **éco-activités**, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

THÈME 2 : LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **Préservation** de la ressource en eau afin d'en disposer en abondance en ville et à la campagne durant l'été (*stockage inter saisonnier*).
- **Récupération et utilisation** à grande échelle des eaux pluviales et eaux usées.
- **Contribution** au bon équilibre écologique et préservation de la biodiversité.

THÈME 3 : L'AGRICULTURE DE PRÉCISION

- **Création** de services et de moyens modernes de gestion, de mesure, de contrôle et de pilotage.
- **Gestion** de l'eau et de l'irrigation en lien avec l'agriculture régionale.

THÈME 4 : LA CLIMATISATION DURABLE DES VILLES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **Recherche de solutions** basées sur l'eau et le végétal pour refroidir et climatiser les villes et leurs zones d'activités économiques de façon naturelle et durable ; L'objectif est de préserver le confort et la santé des populations qui vivent sur ces territoires, vis-à-vis des excès du climat.

THÈME 5 : LE COUPLAGE EAU-ÉNERGIE

- **Favoriser le développement et le déploiement de solutions** permettant en particulier d'aider à la transition vers une énergie la plus décarbonée possible.
- **Récupérer l'énergie** dans l'eau.
- **Étudier de nouveaux usages de l'eau** tout en identifiant les conflits potentiels.
- **Trouver et développer des solutions** inspirées par la nature.

Vos projets devront également souscrire à :

- **La prise en compte** de l'augmentation des besoins en eau de qualité et la variabilité accrue de sa disponibilité dans le temps avec des étiages plus fréquents et plus longs.
- **La prise en compte** du caractère irréversible de l'épuisement de nos ressources naturelles (eau, matières premières, etc.).
- **La prise de conscience** collective de s'orienter vers une économie plus collaborative.
- **La volonté politique française** de favoriser les initiatives territoriales en termes de recyclage et de valorisation des circuits courts.

Ces éléments sont autant d'atouts pour développer une démarche d'économie circulaire de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire de l'**Agglomération d'Agen**.

Les projets porteront aussi bien sur **un service que sur un produit ou un procédé**.

Ils pourront s'inscrire aussi bien dans l'**économie classique** que dans l'**économie sociale et solidaire**.

QUI PEUT Y PARTICIPER ? POUR QUEL BÉNÉFICE ?

- **PARTICULIERS ET ÉTUDIANTS** en phase de maturation de leur idée.
- **CRÉATEURS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES EXISTANTES ET ASSOCIATIONS** souhaitant développer une innovation en lien avec ces thématiques.

Les porteurs de projet devront se présenter au concours au travers d'**une note de présentation synthétique et descriptive de leur projet** (*moins de 10 pages sur la base du modèle téléchargeable sur le site du Cluster et de l'agglomération*) mettant en avant une technique, un service, une solution à une problématique liée aux thématiques susvisées.

Les porteurs de projet devront ainsi **convaincre les membres du jury de Créa'TAG de la viabilité de leur démarche ou de leur projet** pour figurer parmi les dix à quinze finalistes qui présenteront en mode « **pitch** » leur projet, le jeudi 25 janvier 2024.

A l'issue de cette journée, **4 à 5 lauréats seront sélectionnés**, et les deux premiers lauréats bénéficieront d'une dotation financière de :

- ✓ **15 000 €** pour le projet classé premier
- ✓ **10 000 €** pour le projet classé second

Une convention sera établie avec chaque lauréat et indiquera les droits et obligations de chaque lauréat.

Tous les lauréats bénéficieront chacun :

- ✓ **D'un hébergement** en « mode nomade » gratuit à partir de Janvier 2024 au sein du **Campus Numérique 47** situé à Agen.
- ✓ **Du soutien constant de l'animateur du Cluster**, qui l'accompagnera de manière fonctionnelle pendant toute la durée d'incubation.
- ✓ **D'un mentor particulier**, dont le profil sera compatible avec la nature du projet porté par le lauréat ; ce dernier apportera un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de son projet.
- ✓ **D'un coaching collectif** régulier sur la gestion de projet, administrée par le **comité d'organisation du concours**.
- ✓ **D'un coaching collectif et d'entretien individuel** sur le diagnostic stratégique et le financement de l'Innovation, administré par le **cabinet de conseils SinnRJ**.
- ✓ **D'un atelier collectif** sur le financement des projets et d'une visite du **village by CA**, administré par le **Crédit Agricole Aquitaine**.
- ✓ **D'une formation professionnelle ciblée de 2 à 3 jours**, précédée d'un diagnostic personnalisé, administrée par **Sud Management**.

- ✓ **D'entretiens individuels et d'un atelier collectif** sur la protection intellectuelle, administrés par l'**INPI Bordeaux**.
- ✓ **D'une formation collective** sur le marketing sur réseaux sociaux, administrée par **MARKETIZ**.
- ✓ **D'une formation ciblée** de 2 jours sur la prise de parole en public, organisée par la **Compagnie «L'escalier qui monte»**.
- ✓ **D'entretiens individuels et d'un atelier collectif** sur la prévention sociale des entreprises administrée par **Prévifrance**.
- ✓ **D'une formation collective** sur la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, administrée par le **CRESS Nouvelle-Aquitaine**.
- ✓ **D'une formation collective** sur la comptabilité et juridique, administrée par un **expert comptable**.
- ✓ **D'un droit préférentiel pour intégrer la pépinière d'entreprise** (loyers modérés) au sein du **Technopole Agen Garonne** à partir de fin 2024.
- ✓ **D'une adhésion préférentielle au Cluster Eau & Climat** avec une première année de cotisation gratuite pour 2024.

L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ÉGALEMENT ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE LE JURY SE RÉSERVE LE DROIT DE RETIRER LE PRIX DÉJÀ ATTRIBUÉ ET DE NE PAS PROCÉDER AU RÈGLEMENT DE LA DOTATION SI LES CANDIDATS NE SONT PAS À JOUR DE LEURS DETTES, OU S'ILS NE SONT PAS EN RÈGLE AVEC L'INTÉGRALITÉ DES FORMALITÉS ET OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES AUXQUELLES ILS SONT ASSUJETTIS, OU SI UN CONTENTIEUX LIÉ À L'ACTIVITÉ PRIMÉE EST ENGAGÉ À LEUR ENCONTRE.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour cela, il vous suffit de **télécharger le règlement et le dossier de candidature** sur l'un des sites web suivant :

www.eau-climat.com

www.agglo-agen.net

Complétez le dossier et envoyez le **avant le Jeudi 14 Décembre 2023** (Minuit)
par mail, à l'adresse suivante : clustereauclimat@gmail.com .

LE CALENDRIER DE CRÉA'TAG 2023

6 AVRIL 2023	CONFÉRENCE DE PRESSE - LANCEMENT DE CRÉA'TAG 2023	DÉBUT JANVIER 2024	PRE-SÉLECTION DES CANDIDATURES
AVRIL À DÉCEMBRE 2023	COMMUNICATION DE L'APPEL A PROJET	25 JANVIER 2024	RENCONTRE ET SÉLECTION FINALE - CHOIX DES LAURÉATS PAR LE JURY
14 DÉCEMBRE 2023	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES	À PARTIR DE FÉVRIER 2024	ACCOMPAGNEMENT – INCUBATION

NOS PARTENAIRES

Fort du soutien et de la participation des partenaires suivant :



Les lauréats bénéficieront, auprès des membres du Cluster Eau & Climat (www.eau-climat.com/les-membres) et d'autres représentants du tissu économique local, de l'accompagnement, du savoir-faire et de l'expertise d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'eau et du climat, et de conseils-experts en accompagnement d'entreprises.